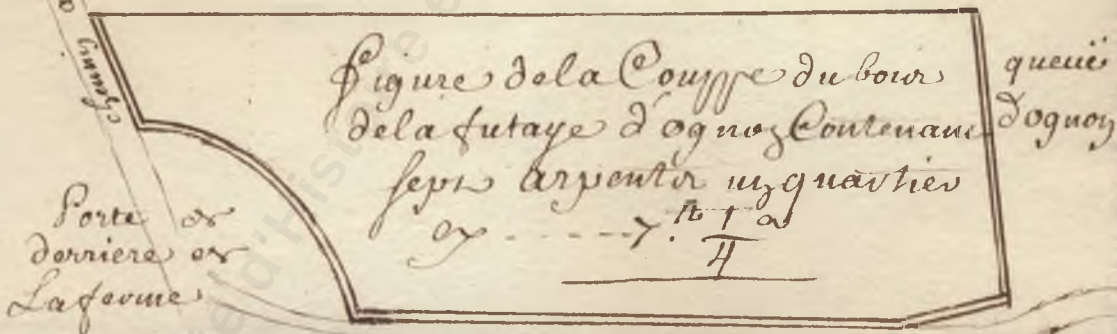


1721 (20-11)

V
 Ognon Mesurage de Coupe de Tailly de la Futaye
 6^e Liasse D'ognon fait par ordre de Monsieur Titon
 seigneur dudit Lieu, Par Jean Breteuil
 arpenteur ord.^{re} de la Cour de Chantilly
 1^{re} 72. 17. pour Exploiter l'année Prochaine 1722 Ladicte
 Coupe de Tailly Tenant d'un Costé le long du
 Chemin d'ognoy a Villers, d'autre Costé au bois
 Restant d'un bout vers Midy a la porte de
 derriere de la ferme et le long du Chemin
 allant a la neuve d'autre. Laquelle d'ognoy
 Ladicte Coupe s'en trouue contenir sept arpens
 un quartier Mesure de 18 pieds pour voiges
 12 poudres pour pieds Et 120 voiges pour
 arpen dont la figure ensuit

Bois Restant



Lequel Mesurage Je Certifie avoir mesuré
 et Me Concierne en presence d'Antoine Flamant
 qui a porte le Chaînes, ayant regard au dit
 Bois et foy d'equoy J'ay signé Ce vinge jour
 Novembre de l'An R^{re} C^{re} V^{re} V^{re}

Breteuil